



Lycée professionnel Émile ZOLA

Aix-en-Provence, le 16 mars 2017



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Le proviseur-Adjoint
Stéphane Robaglia

NOTE A L'ATTENTION DES FAMILLES

Objet : campagne Bourses Nationales d'études du second degré de lycée
Année scolaire 2017/2018

Bénéficiaire d'une bourse nationale :

- Tous les élèves de collège qui accèdent au lycée à la rentrée 2017
- Les élèves scolarisés **non boursiers à ce jour**, suivant soit une formation initiale, soit une FCIL ou une mention complémentaire de niveau V ou IV

LES ELEVES DEJA BOURSIERS (bourse définitive ou provisoire) NE DOIVENT EN AUCUN CAS CONSTITUER UN DOSSIER DE DEMANDE DE BOURSE

Référence document

Dossier suivi par
Mme Elidrissi

Téléphone
04 42 93 87 00

Fax
04 42 93 56 82

Mél.
Ce.0130001f

@ac-aix-marseille.fr

B.P 60010
13181 Aix-en-Provence
cedex 5

Constitution des dossiers

L'imprimé conforme « demande de bourse nationale de lycée » doit être retiré auprès du secrétariat selon les jours et horaires indiqués sur la porte.

Les ressources prises en compte pour l'attribution des bourses nationales sont les **revenus au titre de l'année 2015 (avis d'impôt 2016 sur les revenus 2015)**

Lorsque le demandeur fait état (au moment du dépôt du dossier) d'un **changement dans sa situation** : décès, divorce, perte d'emploi, invalidité, entraînant une diminution de ressources en 2016, il fournira tout **justificatif** de cette modification, une **attestation de paiement de la CAF** et **l'avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016**, dès sa réception.

Le secrétariat du lycée professionnel

